

Published on *Côté Formations* (<https://www.coteformations.fr>)

[Accueil](#) > Orientez-vous vers un nouveau métier

Le nouveau dispositif "**Transitions collectives**" vous permet de vous reconvertir vers un métier dit "émergent". Ces métiers sont issus de nouveaux domaines d'activité ou de métiers en tension dans des secteurs qui ont du mal à recruter.

Ce dispositif vous concerne si vous êtes :

- en CDI, mais ne pas être concerné par une décision de rupture de contrat de travail,
- en CDD,
- ou titulaire d'un contrat avec une entreprise de travail temporaire.

Votre salaire et votre contrat de travail sont maintenus pendant toute la durée de la formation. A l'issue de la formation, vous pouvez réintégrer votre poste dans votre entreprise.

+ d'infos :

[Fiche détaillée sur le site du ministère du Travail](#)

- [Compétences](#)
- [Orientation](#)
- [Formation](#)

29 Juin
